



CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENTENAC-EN-MINERVOIS

Lundi 02 juin 2022
A 18 H 30 - Salle des Fêtes

Membres du Conseil Municipal :

ALCALDE Antonio, CALCOEN Guy, DUCHATEL Martine, FUND Sabine, GOUY-RATAJCZAK Joëlle, LALIGAND Julie, LAPALU Christian, LELEU Pierre-Alexandre, LESERAGENT Patricia, MINGUET Anne-Marie, NEGRE Gilbert, PILAT Stéphanie, PLA Bernard, RUGA Jean-Luc, SANCHEZ Lucile.

Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents :	09
Nombre de conseillers absents :	0
Procurations :	6

Secrétaire de séance : Mme. PILAT Stéphanie.

Monsieur Guy CALCOEN pour le Maire absent, 1er Adjoint chargé de la suppléance ouvre la séance sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du Compte rendu de la séance du 09 mai 2022.

Vote pour : 15 – Vote contre : 0 – Abstention : 0

2 . Délibération pour fixer l'organisation du temps de travail sur la Collectivité.

Monsieur Guy CALCOEN, 1^{er} Adjoint, informe l'assemblée :

La définition, la durée et l'aménagement du temps de travail des agents territoriaux sont fixés par l'organe délibérant, après avis du comité technique. Par ailleurs, le travail est organisé selon des périodes de référence appelées cycles de travail.

Les horaires de travail sont définis à l'intérieur du cycle, qui peut varier entre le cycle hebdomadaire et le cycle annuel.

Le décompte du temps de travail effectif s'effectue sur l'année, la durée annuelle de travail ne pouvant excéder 1607 heures, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être accomplies.

- La durée annuelle légale de travail pour un agent travaillant à temps complet est fixée à 1.607 heures (soit 35 heures hebdomadaires) calculée de la façon suivante :

Nombre total de jours sur l'année	365
Repos hebdomadaires : 2 jours x 52 semaines	- 104
Congés annuels : 5 fois les obligations hebdomadaires de travail	-25
Jours fériés	-8
Nombre de jours travaillés	= 228
Nombre de jours travaillées = Nb de jours x 7 heures	1596 h arrondi à 1.600 h
+ Journée de solidarité	+ 7 h
Total en heures :	1.607 heures

Le Comité technique du CDG 11 en date du 24 mars 2022 a émis un avis favorable quant à l'organisation du temps de travail des employés communaux qui lui a été soumis.

Vote pour : 14 – Vote contre : 0 – Abstention : 0

3. Délibération pour création de deux numéros de rue – rue du Pont Neuf.

Monsieur Guy CALCOEN, 1^{er} Adjoint informe ses collègues qu'il convient de créer deux numéros de rue, pour deux parcelles situées **rue du Pont Neuf** sur la Commune.

En conséquence, il propose de numéroter la parcelle cadastrée A 847, titulaire d'un Permis de Construire favorable valant division parcellaire pour 2 lots comme suit :

- Section A 847 Lot intérieur – n° 10 bis rue du Pont Neuf
- Section A 847 Lot qui jouxte la rue – n° 12 rue du Pont Neuf

Tel qu'indiqué sur le plan présenté.

Vote pour : 15 – Vote contre : 0 – Abstention : 0

4 . Renouvellement de la délibération et de la convention avec la Protection Civile de l'Aude.

Monsieur Guy CALCOEN, 1^{er} Adjoint informe ses collègues qu'il s'avère après contact avec le secrétariat de la Protection Civile 11 qu'il s'agit d'une reconduction tacite.

Vote pour : 15 – Vote contre : 0 – Abstention : 0

5. Courrier de demande de Mme KARSENTI Elodie et M. CARDOT Kévin qui occupent le logement au n°1 de la résidence Claude Graniès.

Monsieur Guy CALCOEN, 1^{er} Adjoint, informe le Conseil Municipal de la demande de Madame KARSENTI Elodie et de Monsieur CARDOT Kévin qui souhaitent utiliser (25 m²) du domaine privé communal (partie parcelle A 785), qui jouxte le logement qu'ils occupent au n° 1 résidence Claude GRANIES sur la commune.

Monsieur Guy CALCOEN, 1^{er} Adjoint, présente à l'Assemblée le contrat d'occupation précaire établi par Maître Françoise VITALI-BOUSAULT à BIZE-MINERVOIS, qui précise les conditions de cette mise à disposition à compter du **1^{er} juillet 2022**.

Vote pour : 15 – Vote contre : 0 – Abstention : 0

5. Délibération pour décision modificative devis de travaux de SPIE BATIGNOLLES rue du Minervoais sortie du lotissement « Les Jardins de la Fontaine ».

Suite à entrevue avec le service des routes du département ces travaux sont remis en cause la décision modificative n'a pas lieu d'être.

6. Délibération pour calcul du Montant de la redevance 2022 pour occupation du domaine public (ouvrages Orange/télécom).

Monsieur Guy CALCOEN, 1^{er} Adjoint rappelle au Conseil Municipal le principe de la redevance d'occupation du domaine public par les réseaux et installations de communications électroniques,

Il convient de fixer le montant annuel des redevances d'occupation du domaine public routier et non routier pour **2022**, pour les réseaux et ouvrages de communication électroniques en tenant

compte le cas échéant de l'évolution de l'index général des prix des travaux publics (TP 01), comme suit et d'émettre les titres de recettes correspondants :

Année 2022	Artères * (en € / km)		INSTALLATIONS RADIOELECTRIQUES (pylône, antenne de téléphonie mobile, antenne wimax, armoire technique...)	Autres installations (cabine téléphonique sous répartiteur) (€ / m ²) 1 armoire à 1 m²
	Souterrain 6.544 km	Aérien 2.072 km		
Domaine public <u>routier</u> communal	42.64 €	56.85 €	Non plafonné	28.43 €
Domaine public <u>non</u> <u>routier</u> communal	1341.52	1341.52	Non plafonné	871.99

Calcul de la redevance 2022 :

Ce montant s'établit, compte tenu des longueurs de réseaux, des surfaces des installations radioélectriques et autres installations et des autorisations de voirie à :

ARTERES

Artères du domaine public routier :

En souterrain : 42.64 € X 6.544 km = **279.03 €**

En aérien : 56.85 € X 2.072 km = **117.79 €**

INSTALLATIONS RADIOELECTRIQUES

1 Armoire Technique (1m²) : 28.43 € x 1 = **28.43 €**

MONTANT DE LA REDEVANCE 2022 :

▪ 279.03 + 117.79 + 28.43 = **425.25 €** pour l'année 2022

Les recettes correspondant au montant des redevances perçues seront inscrites au compte 70323.

Vote pour : 15 – Vote contre : 0 – Abstention : 0

7. Délibération à la demande de la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne pour adhésion au système d'information national « Si Fourrières ».

Monsieur Guy CALCOEN, 1^{er} Adjoint soumet à ses collègues la proposition du Grand Narbonne d'adhérer au système d'information national des fourrières en automobile – le SI FOURRIERES.

Il présente les modalités de ce système qui a pour but de simplifier et moderniser les formalités afférentes :

Le dispositif

- Comprend un module de gestion qui permet le suivi en temps réel de la procédure (date d'entrée en fourrières, date de restitution.).
- Fournit aux agents de police des éditions automatisées de documents, mis à jour avec les dernières références règlementaires.
- Permettra au Grand Narbonne d'avoir une vision globale de la fourrière auto en temps réel et de pouvoir ainsi mieux contrôler sa DSP en réduisant les délais de garde et donc les coûts afférents.

Désormais, le SI FOURRIERES déterminera, en fonction de l'âge et de la catégorie du véhicule, si celui-ci peut être détruit ou vendu.

A compter du **1^{er} juillet 2002**, le Grand Narbonne n'acquittera plus les frais d'expertise relatifs aux fourrières automobiles.

Vote pour : 15 – Vote contre : 0 – Abstention : 0

8. Délibération pour renouvellement de la mise à disposition de la cellule n°5 en ZA « Les Prades » à l'Association Aventure Pluriel.

Monsieur Guy CALCOEN, 1^{er} Adjoint, propose à l'assemblée, pour contribuer au chantier de restauration de la « Barque de Patron » La Marie-Thérèse, de renouveler la mise à nouveau à disposition de l'Association « Aventure Pluriel », à titre gratuit, du **1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023**, la cellule n° 5 aux Ateliers Municipaux ZA Les Prades, pour leur permettre de stocker du matériel et de réaliser certains travaux à l'abri.

Vote pour : 15 – Vote contre : 0 – Abstention : 0

9. Demande de l'Association « Le Verger du Canal » qui organise avec l'association nouvelles racines en partenariat avec VNF l'événement « Les Escales du Canal ».

Monsieur Guy CALCOEN, 1^{er} Adjoint, présente à l'assemblée, la demande de l'association Le Verger du Canal qui sollicite la municipalité dans le cadre de l'évènement « Les Escales du Canal » pour financer le concert ou l'apéritif qui clôt cette manifestation.

Monsieur CALCOEN propose de prendre en charge l'apéritif.

Vote pour : 15 – Vote contre : 0 – Abstention : 0

Fin de séance 19 h 15

Pour le Maire absent par délégation,
Le 1^{er} Adjoint

Guy CALCOEN.

